CHAMIGNY

DÉMARCHAGE ILLÉGAL – FAUX VENDEURS



À l'approche des fêtes de fin d'année, de nombreuses personnes se présentent souvent à domicile pour proposer des calendriers ou solliciter des étrennes. Bien que certaines de ces personnes soient bien intentionnées, d'autres peuvent chercher à profiter de la générosité des habitants de la commune pour des raisons moins honnêtes. Nous souhaitons sensibiliser les citoyens face aux risques de démarchage abusif et vous donner quelques conseils pour vous protéger.

COMMENT RECONNAÎTRE UN DÉMARCHAGE LÉGAL ?

Certaines organisations, telles que les pompiers, les éboueurs, ou encore les facteurs,

peuvent être autorisées à proposer des calendriers en fin d'année. En général, les personnes représentant ces corps de métier portent une tenue officielle, ou disposent d'un document d'identification validé par leur employeur. N'hésitez pas à leur demander une carte professionnelle ou une autorisation officielle avant d'effectuer un achat.

SOYEZ VIGILANT FACE AUX FAUX DÉMARCHEURS

Malheureusement, des individus mal intentionnés peuvent se faire passer pour des professionnels afin de solliciter des dons ou vendre des calendriers de manière frauduleuse. Ces faux démarcheurs peuvent avoir pour but de vous soutirer de l'argent ou de repérer votre domicile pour un éventuel cambriolage. Si une personne se présente sans preuve d'identité officielle, nous vous conseillons de rester prudent.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER

- **Demandez une identification :** Si une personne se présente à votre domicile, n'hésitez pas à lui demander une carte professionnelle ou une preuve de son affiliation avec une organisation officielle.
- **Évitez de donner des informations personnelles :** Ne communiquez jamais de renseignements personnels, même si cela semble être une question anodine.
- **Signalez tout comportement suspect :** Si vous avez le moindre doute, notez les caractéristiques de la personne (nom, description physique, véhicule) et signalez-les à la mairie ou à la gendarmerie.
- **Informez vos voisins :** La solidarité entre voisins peut aussi être un bon moyen de prévenir ce type de démarchage.

EN CAS DE DOUTE, CONTACTEZ LA MAIRIE DE CHAMIGNY OU LA GENDARMERIE LOCALE

Votre sécurité et votre tranquillité sont notre priorité. N'hésitez pas à vous informer auprès de la mairie de Chamigny pour toute question concernant le démarchage à domicile. Ensemble, restons vigilants face au démarchage illégal et aux arnaques potentielles.

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny